

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 60

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Délégation Officielle à Cracovie (Pologne) - hiver 2017 / 2018

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
11057**

ZONE DE L'ACTION :

Cracovie - Pologne

THEME DE L'INTERVENTION :

Coopération décentralisée

Le présent rapport à pour objet :

- Valider le principe d'un déplacement en Pologne d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ce déplacement.

Rappel de l'objet du présent rapport :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite prospecter des opportunités de coopération dans les domaines du devoir de mémoire, de la culture, de la francophonie, de l'éducation et de l'attractivité du territoire de Provence.

o Le domaine culturel :

- le premier axe de coopération décentralisée proposé se rattache au devoir de mémoire, une coopération du Camp des Milles et du Mémorial de la Shoah présents sur notre Département et les camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz/Birkenau situés en Petite Pologne.
- Une deuxième opportunité de coopération se propose de soutenir les coopérations entre les Musées Départementaux et les Musées de Cracovie.

o Le domaine de l'éducation :

Cet axe regroupe deux objectifs dont la francophonie et l'attractivité/rayonnement du territoire. Ainsi, une opportunité de sensibilisation à la langue Française et d'échanges à travers des activités entre Collèges peut être développée.

Une action peut également être entreprise au niveau Universitaire et s'orienter sur la partie mobilité.

o L'attractivité du territoire de Provence :

L'ouverture d'un vol direct par Ryanair entre Marseille et Cracovie à partir du mois de novembre 2017 apparait comme une opportunité certaine au niveau de l'attractivité du territoire de Provence dont la richesse culturelle, spirituelle et gastronomique sont très prisées par les Polonais. Cette ouverture de ligne favorisera ainsi la captation de touristes polonais et contribuera également au développement de richesses et d'emplois du territoire de Provence.

LE DEPLACEMENT

L'objet du déplacement :

- Signer un accord de coopération avec Cracovie ou la région de la Petite Pologne afin d'inscrire dans la durée les relations entre nos deux territoires et les partenariats qui pourront être développés dans les différentes filières.
- Promouvoir les domaines du devoir de mémoire, de la culture, de la francophonie, de l'éducation et de l'attractivité du territoire de Provence.
- Contribuer à créer des partenariats entre les acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône et les opérateurs de Cracovie.

Dates du déplacement : hiver 2017 / 2018 (sous réserve de modification de date).

Composition fonctionnelle de la délégation : (sous réserve de modification de date) :

La délégation sera conduite par Madame la Présidente, accompagnée du Délégué aux Relations Internationales et Affaires Européennes et des Conseillers départementaux, d'agents du Département et des invités (soit des personnes qui, de l'extérieur, apporteront leurs concours à la bonne exécution et communication du déplacement).

Le budget prévisionnel indicatif

Ce budget peut être évalué aujourd'hui à la somme prévisionnelle de 80.000 euros.

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- **l'autorisation de principe d'un déplacement à Cracovie (Pologne)** d'une délégation du Conseil départemental, au cours de l'hiver 2017/2018 (sous réserve de modification de date), afin d'y rencontrer les autorités locales, les représentants du monde associatif et académique, ainsi que les acteurs de la filière du tourisme.
- **l'intérêt départemental** de ce déplacement,
- **la composition prévisionnelle** de principe de la délégation, jusqu'à concurrence de 25 membres repartis comme suivant :
 - d'élus départementaux et agents de la Collectivité,
 - d'invités de la Collectivité;
- **le principe de présentation d'un prochain rapport en commission permanente** portant confirmation de la date de la mission, de la composition précise, de la délégation, des modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que le demande de délivrance de mandats spéciaux aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement.
- **la validation de la prise en charge directe par la Collectivité** et par remboursement de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports locaux et internationaux, des frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense nécessaire et accessoire au bon déroulement de la mission.

La dépense d'un montant prévisionnel de 80.000 € sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL